



## Compagnie d'Arc de Seichamps

6, avenue du Grémillon - 54425 PULNOY

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc N° 2154032  
Agrément Jeunesse et Sports N° 54 S 784 du 19/04/1984

Téléphone : 06 29 06 97 60      Mail : [rode54425@gmail.com](mailto:rode54425@gmail.com)  
Site internet : <https://arcseichamps.sportsregions.fr>



# Réunion du Comité Directeur Mercredi 25 août 2021 à 19h30

### Présents :

Roland DEGARDIN  
Evelyne DEGARDIN  
Corinne SCARANO  
Eldo SCARANO  
Sophie VIATTE  
Estelle LEONARDELLI  
Dominique HINGRAY

### Ordre du Jour :

1. Organisation de la rentrée 2021-2022
2. Nouvelles modalités concernant le certificat médical
3. Semaine de découverte activités par la mairie de Seichamps
4. Divers

#### 1. Organisation de la rentrée 2021-2022

- La saison 2021-2022 s'ouvre le 7 septembre prochain. **Le pass sanitaire sera obligatoire pour tous les plus de 12 ans.**
- Les horaires d'entraînement restent inchangés.
- Les adhérents pourront se réinscrire lors des entraînements ou lors du forum des associations qui aura lieu le samedi 4 septembre. Roland va envoyer un mail à tous avec les modalités de réinscription.

#### • Montant des cotisations :

Compte tenu des difficultés rencontrées l'année dernière en raison de la crise sanitaire et des faibles dépenses engagées sur le budget 2021 du club, le bureau décide d'offrir la part club aux licenciés qui ont pris une licence l'année précédente et qui se réinscrivent cette année.

A noter : ni la Fédération, ni le Comité Régional du Grand Est, ni le Comité Départemental de Tir à l'Arc 54 n'a fait un geste sur le montant des cotisations pour la saison 2021-2022.

- Plusieurs aides ont été reconduites ou créées pour relancer les activités et inciter les jeunes à faire du sport (PASS Jeunes 54, Pass'sport ainsi qu'une aide de la Mairie de Seichamps). A noter l'utilisation de ces aides entraînera le paiement complet de la cotisation, dont part Club.
- Le bureau propose d'inciter les adhérents compétiteurs à attendre avant de prendre une licence compétition afin de s'assurer de l'utilité de celle-ci en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et sachant que l'on peut à tout moment repasser d'une licence loisir à une licence compétition moyennant le règlement de la différence de coût, alors que l'inverse n'est pas possible.

## **2. Nouvelles modalités concernant le certificat médical**

Le certificat médical est obligatoire pour les plus de 18 ans. Il est valable 3 ans, l'année de présentation et 2 renouvellements de saisons sportives validés sous réserve d'avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé.

Pour les enfants avant 10 ans, il est également obligatoire et doit être renouvelé tous les ans.

Pour les jeunes de 10 à 17 ans il n'est pas nécessaire. Il suffit d'avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé. Si la réponse à l'une des questions est oui, le jeune devra fournir un certificat médical.

## **3. Semaine de découverte activités par la mairie de Seichamps**

La mairie de Seichamps organise une semaine de découverte des activités proposées sur la commune du 30 août au 3 septembre prochain. Le tir à l'arc sera proposé aux horaires d'entraînement habituels.

## **4. Divers**

- Assemblée générale : vendredi 8 octobre 2021
- Challenge d'Automne : samedi 30 octobre-dimanche 1<sup>er</sup> novembre

